Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260306-2026_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

Le 5 mars 2026 à dix-huit heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de Mme Jocelyne KERFERS, 1ère adjointe au Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, Adjoints

M. DUBOIS Alain, Mme LARUE Karine, LE CAM Gilles, M. LE DU Pyere-Yves, Mme OLLIVIER Martine, Mme MINI Anne

Absents excusés : M. JONIAUX Anthony, M. MONNOT Laurent (procuration à M. OLLIVIER), M. TREUSSARD Mickaël (procuration à D. LORVELLEC), Mme LE BOURHIS Stéphanie (procuration à K. LARUE),

Absents non excusés : Mme GUERN Anaïs,

Secrétaire de séance : M. Daniel LORVELLEC

Date de convocation : 13/02/2026
Date de publication : 06/03/2026

Délibération 9/2026 : Budget Assainissement : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des Finances ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget Assainissement de la commune de Plévin
Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Assainissement de la commune de Plévin ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

A la clôture de l'exercice 2025, le Budget Assainissement dégage :

- un déficit de fonctionnement de 1 847.47 € ;
- un excédent d'investissement de 125 592.42 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (excepté M. le Maire qui est sorti de la salle) :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Assainissement de la commune de Plévin

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12 - Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, au que dessus.
La 1ère adjointe au Maire,

MAIRIE de PLEVIN

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le xx/03/2026 et affichage en mairie le xx/03/2026.